

Le Directeur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article 712-2 ;
Vu les statuts de l'INSA de Rennes ;
Vu le règlement intérieur de l'INSA Rennes et notamment l'article 12 ;
Vu l'avis du conseil de département STPI du 7 novembre 2024,

Décide

Article 1 : Carole DAIGUEBONNE, est nommée Directrice du département Sciences et Techniques Pour l'Ingénieur (STPI) à compter du 14 novembre 2024 pour une durée de 4 ans.

Article 2 : Le Directeur, la Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable de l'INSA de Rennes sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 14 novembre 2024,

Le Directeur de l'INSA Rennes

Vincent BRUNIE

